

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE :
 A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES : 25 centimes la ligne.

RECLAMES : 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r. ou à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paent d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo de Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 15 Janvier 1868.

BOURSE DE PARIS.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 13 janvier...	68 90	99 60
Du 14.....	68 85	99 60
Du 15.....	68 75	99 75

Avis important à nos Abonnés

Nous prévenons ceux de nos abonnés qui désireront se procurer la nouvelle édition de *Paul et Virginie*, publiée par M. ALPHONSE LEMERBE, libraire, que, par suite d'arrangements pris avec l'éditeur, nous sommes en mesure de leur faire expédier ce livre franco. Il leur suffira de nous adresser leur demande aux bureaux du journal avec un mandat de 60 francs sur la poste, et l'ouvrage leur arrivera sans retard et emballé avec le plus grand soin.

BULLETIN.

La discussion du projet de loi militaire a continué aujourd'hui au Corps législatif.

A l'ouverture de la séance, M. Gressier doit déposer un nouveau rapport supplémentaire sur l'article 7, renvoyé samedi à la commission.

Depuis samedi, huit nouveaux amendements ont été déposés au sujet de cet article, relatif, comme on sait, au remplacement, à l'exemption ou à la dispense du service dans la garde nationale.

Il arrive du projet de conférence, au sujet de l'Italie, ce qu'en ont pensé les observateurs judiciaires et pratiques. La réunion de toutes les puissances étant tenue pour impossible, on revient à l'idée d'un accord spécial des Etats catholiques en vue de la protection de la papauté. Que n'a-t-on pris ce parti au lendemain de la convention de septembre? On eût évité au Saint-Siège, à l'Italie, à l'Europe des tracasseries dont l'acte en question préviendra le retour.

Nous lisons dans le journal russe le *Nord* : « Quelques journaux ont parlé d'un refroidissement entre les cours de France et de Russie. La meilleure preuve que ce bruit est controuvé,

c'est le fait de l'envoi par l'Empereur Napoléon d'un télégramme de félicitation adressé à l'occasion du nouvel an à l'Empereur Alexandre, télégramme qui a reçu une réponse immédiate des plus cordiales. »

D'après ce qu'on mande de Vienne, le général John, ministre de la guerre, donnerait prochainement sa démission et serait remplacé par le général Gablentz, qui est très partisan de l'alliance prussienne.

Le nouveau ministère italien aura dans la chambre, dit la *Gazette d'Italie*, une majorité suffisante pour ne point avoir besoin de recourir à des mesures que l'opposition elle-même, dit la *Gazette*, « ne saurait trouver de son goût. »

Un journal blâme énergiquement l'inaction des troupes anglaises en Abyssinie. « Le temps, dit-il, c'est de l'argent partout; dans l'Afrique équatoriale, c'est la vie. Les Anglais attendent-ils la saison des orages? Les éléments vont se déchaîner : en Abyssinie, ces ravins, ces places de campements couvertes de fleurs et de verdure deviennent des lits de torrents d'où il est impossible de s'échapper. Tout ce qui est vallée ou vallon devient un traquenard où une heure de pluie suffit pour noyer un régiment. Quant à Tédros, il s'en moque bien! Il n'attaquera pas; il attend ses bons alliés : l'orage, la faim, la marche forcée, et quand ils seront venus, gare aux traquenards! »

C'est le 1^{er} novembre que l'ex-dictateur Santa-Anna, condamné par un tribunal militaire à huit années d'exil, a quitté le territoire mexicain pour se rendre à la Havane. Quinze jours à peine s'étaient écoulés depuis ce départ, que tous les membres de la cour martiale qui avaient prononcé ce jugement étaient emprisonnés dans ce même fort de St-Jean d'Ulloa que venait de quitter le général. Il paraît que Juárez a en main des preuves certaines que c'était, grâce à une assez forte distribution d'argent faite à ses juges, que Santa-Anna avait dû de s'en sortir à si bon compte et d'éviter la peine de mort.

On dément dans les cercles officiels, le bruit d'une démarche simultanée de la France, de la Prusse et de l'Angleterre auprès de la Porte, en faveur des chrétiens d'Orient.

— Le père de Puke est...

— Oserais-je prier V. M. de me rendre la lettre? interrompit Heren, que cet entretien mettait sur des charbons brûlants.

— Cette lettre ne vous appartient pas; elle est à M^{le} Caling. — A propos, baron, ajouta-t-elle en voyant qu'il allait insister, vous avez très-bien connu le père du capitaine Puke?

— Je l'ai connu, oui, madame, certainement, balbutia-t-il confus et ne sachant trop ce qu'il disait.

— Ayez alors la bonté de détruire les préventions de votre neveu. Le père de Puke, se conduisit en homme des plus loyaux et des plus désintéressés, n'est-il pas vrai, M. le baron?

— Madame, je ne réveille pas volontiers le souvenir le plus poignant de ma vie.

— Je comprends vos scrupules et je les respecte; car je présume que vous faites allusion à un ancien procès relatif à certaine conspiration.

— Naturellement, madame; V. M. en a lu les pièces peut être?

— Elles renferment toutes le plus révoltant des mensonges; c'est un fait dont il ne tiendrait qu'à vous de convaincre le pays entier, mieux que personne. Baron Heren, vous rappelez-vous la maison n° 10 de la Skampalgata?

Heren tressaillit et resta muet.

« Au surplus, baron, ajouta Louise-Ulrique, notre intention n'est pas de vous accabler, mais uniquement de réhabiliter l'honneur d'un fils en réhabilitant la mémoire de son père, et nous poursuivrons nos efforts avec ou sans vous. Rappelez-vous, M. le baron, que Puke possédait d'importants écrits de votre

Les Etats-Unis ont aussi leur part de calamités. L'insuffisance de la récolte du coton prépare une crise commerciale. C'est pour prévenir cette crise que le sénat vient de sanctionner une loi qui dispense de l'impôt la production indigène, pour la présente année, et abolit pour le même temps les droits sur les cotons étrangers.

Les Egyptiens, dit une dépêche d'Aden, persistent dans leur projet d'envoyer une ambassade à Théodoros, malgré les efforts des Anglais pour les en empêcher.

La Turquie vient de concéder à lord Stuart, un des principaux financiers d'Angleterre, une ligne de chemin de fer qui relierait Constantinople aux Indes par Bassora et Bagdad.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

New-York, 2 janvier.

Les avis du Mexique portent que la révolte continue dans le Yucatan.

Juarez a promulgué un décret qui ordonne le bannissement de tous les impérialistes.

Des avis du Japon, venus par la voie de San Francisco, 6 décembre, confirment la nouvelle de la démission de Taicoun qui a remis ses pouvoirs au Micado.

L'ouverture du port de Veddo est ajournée au 1^{er} avril.

Florence, 12 janvier.

L'opposition a résolu de conserver une attitude expectante vis à vis du cabinet Menabrea.

Le général Cialdini est arrivé à Florence.

La *Nazione* dément que M. Massari, député, soit allé à Rome, chargé d'une mission.

La *Correspondance italienne* dit que des déclarations ont été échangées entre les gouvernements de Florence et d'Athènes en vue de prolonger jusqu'au 15 juillet 1268 le traité de commerce de 1851.

LA CRISE ITALIENNE

Nous résumons comme il suit, les dernières nouvelles d'Italie :

« Le cabinet reconstitué ou plutôt remanié par général Menabrea, est bien accueilli par la droite. Plusieurs journaux de la gauche, manifestent même quelques sympathies. Malgré cela, l'avenir est très incertain. Le tiers parti condamne le replatrage imaginé par le général Menabrea et il fera une opposition, qui rendra très difficile la formation d'une majorité ministérielle.

main, qui pourraient vous compromettre au plus haut degré.

— Madame, dit Heren, oserais-je prier V. M. d'éloigner toutes les personnes dont la présence n'est pas nécessaire? »

La reine, pensant qu'il voulait se rendre, fit signe à chacun de se retirer.

« Reste, Caling, dit Heren à son neveu, qui se disposait aussi à sortir.

— Eh bien, M. le baron, qu'avez-vous à me dire? reprit la reine.

— M'est-il permis de demander à V. M. quel est le but de cette scène?

— Je n'en ai pas d'autre que celui de vous convaincre, vous et le comte, que le capitaine Puke n'est pas indigne d'aspirer à la main de M^{le} Caling. Vous savez que j'aime Edith, que j'estime Puke, et j'avoue qu'il me serait fort agréable de pouvoir contribuer à leur bonheur. Ils m'ont confié leur amour réciproque; ne contrariez plus le désir de deux êtres auxquels vous avez tant d'obligations. J'espère que ce mariage vous rapprochera du trône, qui a besoin d'amis.

— V. M. daignerait-elle faire appeler Edith? »

La reine sonna : Edith parut aussitôt; elle était très-pâle.

« Madame, dit alors Heren, vous avez désiré l'arbitrage de mon neveu. Vous l'entendez, Caling, S. M. intercéde pour le mariage de Puke avec Edith; eh bien, comte, c'est à vous de disposer de la main de votre sœur.

— Madame, dit Caling à la reine, je ne vois dans Puke qu'un ennemi indifférent, mais j'ai donné à de

« Les amis du général Menabrea ne désespèrent cependant pas, ils croient même qu'il parviendra à se maintenir s'il oppose résolument au non *possumus* du Pape, le non *possumus* de l'Italie. Il ne s'agit pas de continuer à revendiquer Rome, mais simplement de rester fidèle au programme national et d'attendre les événements en ne s'occupant que des questions d'ordre intérieur.

« Cette politique gagne beaucoup de terrain dans les rangs du public italien, surtout à cause des avantages qu'elle a procurés au Pape. On se dit que puisque Rome s'en est bien trouvée, l'Italie ne s'en trouvera pas mal.

« Le gouvernement a reçu de Paris, l'assurance formelle, que l'envoi des troupes françaises à Viterbe, ne dénote aucune intention politique, seulement ces troupes agglomérées, campées, souffraient à Civita-Vecchia et au lieu de les faire rentrer à Rome, on a pensé à Viterbe, qui a de vastes casernes. Il n'y a en ce moment aucun dessein garibaldien sur les frontières papales.

« On a mis en liberté la plupart des personnes arrêtées pour conspiration mazzinienne. Cependant on a retenu en prison un français nommé Estival, qui est, à ce qu'il paraît, gravement compromis par des documents trouvés chez lui. La police vient de découvrir à Gènes, chez un M. Fontana, une réserve de bombes.

« Le *Journal de Rome* annonce que le Pape a fait remettre au cardinal d'Andrea une rétractation portant que le Cardinal demande pardon pour avoir désobéi en allant à Naples malgré le Pape; qu'il déplore le scandale qu'il a donné par son attitude envers le Pape et les congrégations romaines, par ses écrits, par ses relations avec le journal l'*Esaminatore*, dont il reprouve les doctrines hérétiques et schismatiques; qu'il adhère à l'Adresse rédigée par les Evêques réunis à l'occasion du Centenaire; qu'il reprouve ses actes contre le Bref du 12 juin 1866; qu'il demande humblement pardon au Pape et présente ses excuses aux Cardinaux et aux autres personnes qu'il a offensés.

« Le cardinal d'Andrea a signé cette rétractation. »

Le cardinal d'Andrea n'est donc plus aussi disposé qu'il y a quelques jours à se démettre de son évêché de Sabine et de son abbaye de Subiaco. Il s'abstient, jusqu'à la publication du bref qui doit le relever des suspensions édictées contre lui dans le bref du 29 septembre dernier, de paraître en public revêtu des insignes du cardinalat, mais il porte ostensiblement la croix épiscopale et n'oublie jamais de prendre, en signant, les titres d'évêque et d'abbé. Il n'a pas encore été reçu par le Pape.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* : La ville de Civita Vecchia ne possédait pas

Palmerna ma parole d'honneur que j'usurai de toute mon influence pour décider Edith à lui accorder sa main, et un homme d'honneur n'a qu'une parole. »

Les joues d'Edith s'empourprèrent; elle releva la tête avec fierté; ses lèvres s'agitèrent; elle fut sur le point de parler, mais elle réfléchit et se tut.

« Choisissez vous-même, madame, entre la guerre et la paix, reprit alors Heren. La Diète occupera d'ailleurs suffisamment V. M. Il court des bruits sur toutes sortes de préparatifs inexplicables de la cour. Dieu veuille qu'ils ne soient pas fondés! Que V. M. réfléchisse bien avant de faire un pas imprudent; vous vous heurterez de tout côtés, madame, contre la Diète et contre le Sénat. Mon pouvoir suffit à mes besoins. Si vous vous faites de moi un ennemi, je m'efforcerais de mériter ce nom.

— Comment, M. le baron, répondit la reine, osez-vous me tenir ce langage, me menacer en face, et même en présence du roi?

— Quant au roi, pardon, madame, répliqua Heren avec un sourire équivoque, il n'est pas présent : le roi s'est endormi. »

La reine s'en convainquit d'un seul regard, et elle demeura stupéfaite, en proie au plus violent dépit.

« Retirons-nous maintenant, dit Heren à son neveu en le prenant par le bras; nous n'avons plus que faire ici.

— Mais, mon oncle, que pensez-vous faire? lui demanda Caling, comme ils traversaient l'antichambre. Ces papiers...

— Il faut qu'ils rentrent en ma possession, interrompit Heren.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 15 janvier 1868.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE VII

DÉSAPPOINTEMENTS DU BARON JERNA.

(Suite).

— Je n'en disconviens pas, madame.

— Mais, mon Dieu, que lui reprochez-vous donc alors? Serait-ce de ne pas être noble? Il peut encore le devenir.

— Quant à cela, madame, c'est impossible.

— Pourquoi donc? Expliquez-vous, comte.

— Pour prendre place parmi les gentilshommes de la Suède, il faut être d'une origine irréprochable, ou tout au moins être le fils d'un homme honorable. Qu'entendez-vous par là, comte.

La reproduction est interdite.

des logements suffisants pour y installer l'effectif complet du corps expéditionnaire français, une partie de nos troupes avait dû demeurer sous la tente, dans un camp formé sur les hauteurs qui entourent la ville. Les rigueurs de la saison d'hiver rendaient le campement fort pénible pour les hommes, et l'on pouvait même craindre qu'il n'en résultât des maladies; le gouvernement de l'Empereur, préoccupé d'assurer le bien-être du soldat, a donc résolu de diriger sur Viterbe la partie du corps expéditionnaire qui n'avait pu être installée dans la ville de Civita Vecchia. Ce mouvement a été opéré, il y a quelques jours, et nos soldats sont aujourd'hui logés à Viterbe, dans des bâtiments spacieux et commodes, qui offrent toute sécurité au point de vue hygiénique.

FRANCE.

La France publie les considérations suivantes, sous la signature de M. J. Cohen :

Le remplacement autorisé, c'est le caprice des conseils de révision, c'est l'abus des influences locales, c'est tout un ensemble de moyens plus ou moins moraux que l'intérêt personnel sera habile à imaginer et à mettre en jeu. C'est déplacer à la fois l'autorité et la responsabilité.

Rien n'est pire que ces systèmes intermédiaires lorsqu'il s'agit d'un principe supérieur ou d'un grand intérêt social. On les décore en vain du nom de transaction; ils ne sont que l'arbitraire déguisé.

L'interdiction de remplacement a pour elle les raisons politiques les plus élevées.

La faculté de remplacement a pour elle des arguments sérieux.

L'autorisation de remplacement par les conseils de révision, par une juridiction mobile, variable, temporaire, irresponsable, ne s'appuie, au contraire, ni sur un principe ni sur un intérêt considérable.

JOURNAL DES DÉBATS.

Le Journal des Débats estime que la question des comptes-rendus intéresse encore plus les Chambres que la presse, et que les sénateurs et les députés seront plus malades que les journaux, quand ceux-ci ne pourront plus parler d'eux. Autrement, ajoute M. John Lemoine, le *Moniteur* suffirait. Il y a un dicton anglais qui dit que le Parlement peut tout faire, excepté d'une femme un homme. Le gouvernement peut bien envoyer gratuitement le *Moniteur* à tous les citoyens, mais il ne peut pas les forcer à le lire. Il peut aussi supprimer la discussion; mais dire ce que c'est, même avec le concours de l'Académie, il n'en viendra pas à bout.

PATRIE.

On lit dans la *Patrie*, sous la signature de M. Dréolle :

Garibaldi et Mazzini jouent à peu près, en Italie, le rôle des Russes en Orient, avec cette différence qu'ils agissent publiquement eux-mêmes. Pour peu que la situation s'améliore en Orient, on voit aussitôt se produire quelque incident Serbe, Monténégrin ou Candiot, et voilà la Porte obligée de rentrer en campagne et de jeter, dans des armements rapides, ses petites économies péniblement réalisées. De même en Italie, dès que la monarchie se consolide par l'ordre dans les finances et par l'ordre dans l'administration, aussitôt apparaît Garibaldi, poussé par Mazzini, et les Aspromonte, les Asinalunga ou les Mentana sont

— Mais comment ?
 Ils en étaient là quand deux mains se posèrent doucement, l'une sur l'épaule de Heren, l'autre sur l'épaule de son neveu.
 « Voulez-vous vous venger ? leur demanda une voix de femme.
 — Oui, répondirent-ils tous deux ensemble.
 — De la reine, de Puke, de Wrangel, de Larson, de Verelm ?
 — Oui, d'eux tous.
 — On vous en fournira l'occasion. »
 A ces mots, l'apparition s'éloigna lentement; mais ils l'avaient reconnue : c'était Hélène.

CHAPITRE VIII.

LES FIANÇAILLES.

A la cour vivait une demoiselle Charlotte, qui était demeurée une vieille fille, quoique appartenant à une des premières familles du pays. Chacun l'estimait fort à cause de ses qualités personnelles comme aussi de ses nombreux quartiers de noblesse, et l'on ne s'étonnait que d'une chose : de voir ces mérites légers comme une plume dans la balance de l'hyménée.

La reine avait eu tout récemment avec elle un long entretien confidentiel, qui semblait l'avoir entièrement transformée, car ses joues rougissaient, les lis de son front repaissaient, et ses yeux brillaient d'un éclat, qui annonçait tout ensemble et la puissance du souvenir et les rêves de l'espérance.

Quelques jours après — par pur hasard, bien en-

des défis jetés à l'Italie monarchique par la révolution cosmopolite.

MONDE.

Le Monde continue à constater, dans son *Courrier d'Allemagne*, que le mouvement catholique, en faveur de la Papauté, continue Outre-Rhin : A Breslau, écrit M. Hermann Kuhn, les Breslauer Haushälter ont recueilli plus de 30,000 thalers pour l'armée pontificale; le denier de St-Pierre a rapporté 20,000 thalers en 1866. Aujourd'hui ce journal invite les 82 archevêques de la partie prussienne du diocèse de Breslau, à subvenir chacun à l'entretien d'un zouave pontifical. Dans les autres diocèses prussiens, les dons, à cet effet, se multiplient chaque jour.

Pour extrait, A. Layton.

Correspondance Parisienne.

LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES.

Les modifications apportées aux circonscriptions électorales sont généralement en butte aux attaques des feuilles de l'opposition. A les en croire, le décret du 28 décembre se ferait surtout remarquer par un caractère de bouleversement radical. Ce sont là des allégations injustes, énoncées de parti pris et sans preuves qui ne nous empêcheront pas, néanmoins, de faire ressortir par un examen rapide, que le remaniement des circonscriptions se distingue, au contraire, par une sage pensée de régularisation.

Nous ne pouvions songer à relayer toutes les critiques qui ont été formulées, notre travail prendrait des proportions trop étendues, mais nous ne négligerons que les moins importantes, celles que le bon sens de chacun peut repousser à la simple lecture. Suivons l'ordre alphabétique.

Pour l'Aude, on a parlé du remaniement arbitraire des 12 cantons de l'arrondissement de Carcassonne. On remarquera que ce département avait un 3^e député à élire, par suite de l'augmentation du nombre des électeurs. On ne pouvait songer à identifier les arrondissements administratifs avec les collèges électoraux, car les premiers, sont au nombre de 4 et les seconds au nombre de 3 seulement; de plus si Carcassonne compte près de 30,000 électeurs, Castelnaudary n'en compte que 15,500, Limoux 21,600 et Narbonne 24,000. La répartition opérée distribue plus également l'effectif électoral.

On reproche à l'administration, en ce qui concerne le Finistère, d'avoir séparé les 3 cantons de Brest. Ici encore il y avait un nouveau collège à créer. A lui seul, l'arrondissement de Brest comptait 56,000 électeurs; il fallait bien le scinder en 2 circonscriptions, c'est ce qui a été fait en respectant les affinités territoriales. Si l'on eût suivi l'ordre numérique, il eût paru naturel d'allier le 1^{er} canton au 2^e; mais géographiquement l'un et l'autre étaient séparés. On a donc réuni le 1^{er} et le 3^e canton dans le second collège. Le 2^e canton fait partie de la 3^e circonscription et se rattache, sans solution de continuité, à d'autres portions du territoire départemental.

Les rectifications apportées dans la Gironde ont été l'objet de critiques particulièrement violentes. Selon les détracteurs, quand même, de l'œuvre administrative, ce ne serait ici qu'un amalgame sans raison, une série de mutilations toutes de fantaisie.

Et cependant, à ne l'examiner qu'au point de vue géographique, la nouvelle carte électorale de la Gironde est inattaquable, on n'en pouvait pas dire autant de l'ancienne. Séparés par un large fleuve, par leurs habitudes et par leurs intérêts, les deux arrondissements de Lesparre et de Libourne étaient réunis dans la même circonscription. Partant de l'Océan, traversant la partie landaise du département, le second collège venait confiner à la ville de Bordeaux, traversant la Garonne, l'entre-deux-mas, pour finir au Bec-d'Ambez. Enfin la 1^{re} circonscription, comprenant Bordeaux et deux cantons ruraux (238,000 âmes) négligeait complètement l'intérêt politique. Le nouveau tableau remédie à ces inconvénients divers.

Les six cantons urbains de Bordeaux ont, à eux seuls, 43,000 électeurs. Avec les cantons ruraux, l'arrondissement en compte 94,000. La division de cet arrondissement en trois collèges s'imposait donc

tendu — Verelm rencontra de Palmerna.
 « Est-ce vrai, Palmerna, lui demanda-t-il, ce qu'on raconte généralement, c'est-à-dire que tu es follement épris de l'une des demoiselles de la cour ?
 — Comment ! on parle beaucoup de cela, dis-tu ? Eh bien, je ne le nie pas; mais il faut convenir qu'elle est diablement belle ! Oh ! au du goût, Verelm; cela a toujours été mon malheur.
 — Ce goût te fait honneur, Palmerna. Tu es le plus élégant cavalier de la capitale, et, de plus, tu te trouves dans l'heureuse position de pouvoir satisfaire tous tes caprices, sans regarder à l'argent.
 — Tu as raison; il ne me manque rien, en réalité, et cependant il me semble quelquefois que je manque de tout.
 — Cela vient, mon ami, de ce que tu aimes, et peut-être sans être payé de retour.
 De Palmerna le regarda avec surprise.
 « D'où tires-tu cette conclusion, Verelm ? Je t'affirme que je suis parfaitement tranquille à cet égard, quoique je n'aie pas trouvé jusqu'ici l'occasion d'aborder ce sujet. Je suis convaincu qu'elle m'accordera sa main sans la moindre hésitation dès que je la demanderai. Un homme comme moi s'y entend; ce n'est pas pour rien que l'on a un peu étudié le monde. La seule aspiration des jeunes personnes, c'est de se marier; leur pauvre petit cœur n'a pas d'autre désir. Que le diable m'emporte si elle ne brûle pas de devenir ma femme ! et je ne te cacherai pas qu'elle le deviendra; car, vois-tu, à te parler franchement, je pense que cela ne fera pas du tout mauvais effet de voir à mes côtés une petite femme, que mes amis et connaissances salueront du nom de comtesse de Pal-

par le fait même de la loi. Ce point établi, il convenait de prendre pour base des nouvelles circonscriptions les divisions créées par la nature. La Gironde est une de ces limites, le décret l'a respectée en reliant la rive gauche à Bordeaux, la rive droite à Libourne. Par l'adjonction de 3 cantons de Libourne, il a complété la circonscription de Blaye. Lors même que le décret eût respecté les anciennes circonscriptions, il n'en eût pas moins fallu relier à Blaye deux cantons appartenant à un autre arrondissement. Les nécessités numériques l'eussent exigé; si l'emprunt n'eût pas été fait au territoire adjacent de Libourne, il eût fallu le demander à Lesparre, c'est-à-dire à des cantons séparés du collège de Blaye par 15 kilomètres de mer, ce qui eût été choquant. La combinaison s'explique donc naturellement; mais une fois arrêtée, elle rendait nécessaire l'adjonction à Libourne de 3 cantons de La Réolle, contigus eux-mêmes aux cantons de Libourne auxquels le décret du 28 décembre les rattache et avec lesquels les intérêts sont analogues et les relations quotidiennes.

Cet exposé à propos du remaniement de la carte électorale de la Gironde est peut-être un peu long; mais vous savez que cette partie du décret a essuyé le plus d'attaques et provoqué les plus injustes réfutations. J'ai donc tenu à établir une justification claire et minutieuse. Les critiques contre les modifications de l'Hérault portent sur la séparation de Cette, de Montpellier. Mais l'Hérault n'a pas seulement à défendre des intérêts agricoles, il a aussi des intérêts maritimes, Cette, Agde et d'autres petits ports du littoral sont pour ce département une source de richesses et leur développement importe à sa prospérité. Il a paru opportun, alors que l'Hérault devait avoir un député de plus, de doter le département d'une circonscription exclusivement maritime. C'est ce que le décret a fait en formant la circonscription nouvelle de territoires empruntés à tout le littoral.

Des considérations analogues ont déterminé le nouveau tracé des collèges de l'Isère, département qui, lui aussi, est appelé à élire un représentant de plus. Voiron est, après Grenoble, le centre industriel le plus considérable du département. L'administration a réalisé un des vœux les plus légitimes de l'opinion publique en faisant de la ville de Voiron le chef-lieu d'un nouveau collège électoral. Elle ne pouvait y parvenir qu'en scindant l'arrondissement de St-Marcellin; mais là, comme ailleurs, la séparation a été obtenue sans solution de continuité et il a été donné satisfaction à toutes les nécessités géographiques, de même qu'aux affinités mutuelles de relations, d'habitudes et d'intérêts.

Vous voyez combien les changements, dont l'opposition cherche à dénaturer les causes, se justifient facilement. Nous continuerons cet examen raisonné dans une prochaine lettre et tout esprit impartial avouera, alors, comme le dit aujourd'hui même le *Constitutionnel*, que, si quelque chose doit surprendre, c'est que les reproches adressés à l'administration soient tombés de la plume d'écrivains qui ont la prétention d'être sérieux.

Pour extrait, A. Layton.

Nouvelles du jour

Les changements suivants vont avoir lieu, dit-on, au ministère de la marine :

M. le baron Duperré, nommé commandant de la division navale d'Islande, serait remplacé au cabinet du ministre par M. le commissaire général Berarel. M. l'amiral Dieudonné passerait chef d'Etat-major du ministre, et conserverait la direction du bureau des mouvements de la flotte. Enfin, M. Chabré, directeur des services administratifs quitterait la direction des Invalides.

— S'il fallait en croire un journal de Paris, il serait question, dans les régions officielles, de la présentation au Luxembourg d'un sénatus consulte qui modifierait le mode d'élection des députés. La nomination aurait lieu au premier tour de scrutin, à la majorité relative et non plus à la majorité absolue. Par ce moyen, on éviterait, dit-on, les coalitions du genre de celles qui viennent d'avoir lieu dans la Somme et dans l'Indre-et-Loire, et qui ne

merna... cela sonne joliment bien, n'est-ce pas ? M^{me} la comtesse de Palmerna ? D'ailleurs, tu sais que mon épée ne tient pas au fourreau et que je trousserai mon homme aussi habilement que personne; si donc quelqu'un s'oubliait au point d'appeler tout simplement ma femme : M^{me} de Palmerna, vite une provocation en duel. Ce Puke, avec lequel je me suis battu il y a quelque temps, ne m'oubliera pas de sitôt, ma foi. Connais-tu Puke ?
 — Il l'a cependant désarmé.
 — C'était ce qu'il avait de mieux à faire; c'était même le seul moyen de sauver sa vie; car, une seconde de plus, et je lui passais mon épée au travers du corps. Je ne dis pas que le gaillard agit comme un sot, mais seulement qu'il fut très-prudent et qu'il avait diablement peur.

— A propos, tu prétendais tout à l'heure que tu t'imaginais parfois manquer de tout. Qu'y a-t-il au monde que tu puisses envier, qui puisse exciter tes desirs et arracher un soupir à ton cœur, alors que tu aimes et que tu es aimé, que tu as un jugement sain, que tu es richement doué de qualités aimables et si bien vu dans les maisons les plus distinguées, que tu es, en un mot, un chevalier sans peur et sans reproches, brave, riche et estimé ? La hardiesse de ton esprit ne va pas sans doute jusqu'à prétendre dérober à la Providence tous ses biens !
 De Palmerna murmura quelque chose entre ses dents comme un homme qui craint d'exprimer hautement sa pensée. Verelm crut cependant y voir une certaine vanité blessée.

— Sais-tu, Palmerna, ce que je ferais à ta place ? reprit-il.

manqueroient, pas de se produire aux prochaines élections générales.

Nous trouvons l'espérance peu fondée. Lorsque, pour le plus grand avantage de l'ordre et de la conciliation, les anciens clubs seront rétablis, les transactions entre candidats auront lieu la veille du scrutin au lieu de se pratiquer le lendemain, voilà tout.

— LE GLOBE, journal politique, littéraire et financier, rue Montmartre, 125.

Le Globe, qui paraît quotidiennement à partir du 15 courant, se propose de défendre énergiquement les principes et les intérêts de la démocratie libérale.

— Les avis télégraphiques des départements signalent de la baisse sur un certain nombre de marchés aux céréales. A Paris les farines sont en écart de 75 c. à 1 fr. par sac. La bonne qualité marchande est offerte à 87 fr. Elle était cotée 92 fr. dans la seconde quinzaine de décembre.

— M. de Bismark vient de repousser, dit-on les offres de Bade, qui lui demandait à s'annexer fédérativement.

— Dans quelques jours paraîtra, rédigé entièrement par des écrivains français, un journal quotidien à cinq centimes, qui s'imprimera le soir à Bruxelles, et qui arrivera le matin à Paris. Le titre de la feuille nouvelle est : *la Cloche*.

— La ville de Paris fait construire à Ivry-sur-Seine un grand édifice qui prend le nom d'hospice des Incurables.

— Le 5 février prochain, aura lieu, au ministère de l'Instruction publique l'adjudication de la fourniture des livres à distribuer aux bibliothèques scolaires communales de l'empire.

— On écrit de Londres, 10 janvier : La cour des divorces qui tient aujourd'hui sa séance, n'a pas moins de 198 demandes inscrites à son rôle, dont plus de la moitié est demandée par des femmes.

— D'après l'*International*, on évalue à 152,000 le nombre des fusils Chassepot déjà livrés à l'armée, et l'on ajoute qu'il s'en fabrique, 1100 par jour.

— L'*Osservatore Romano* dément l'assertion du journal *l'Italie* sur les désertions qui auraient lieu dans l'armée pontificale. L'*Osservatore* déclare, en outre, que la *Nazione* de Florence cherche à semer la discorde entre les deux armées pontificale et française, en reprochant au Pape d'avoir répondu plus brièvement aux compliments des officiers français qu'aux compliments des officiers pontificaux.

— On écrit de Temesvar à la nouvelle presse libre, de Vienne, que le chef du service d'approvisionnement pour la France, vient d'acheter 50,000 metzen de froment dans le Banat, et qu'il a frété par l'entremise du crédit mobilier autrichien 15 bâtimens de la compagnie de navigation à vapeur sur le Danube, qui entreprendra le transport de cette masse considérable de céréales. Dans ce moment l'embarquement est impossible, mais il paraît qu'à Paris on veut se précautionner contre toute éventualité et comme on ne peut pas demander aux administrations des chemins de fer plus que leurs moyens ne leur permettent de faire, le chargé de pouvoirs du gouvernement français a voulu s'assurer le concours de la compagnie du Danube qui, de son côté, a réglé son tarif d'après les circonstances et demandé un prix plus élevé qui lui a été immédiatement accordé.

— Voyons.
 — Tu penses que le monde ne sait pas apprécier les mérites à leur juste valeur.
 — Je n'ai pas dit précisément cela, quoique...
 — Sois franc avec moi, Palmerna : je suis un simple gentilhomme comme toi, et je sais très-bien où le bât nous blesse. N'est-il pas vrai que nos comtes et nos barons se croient fort au-dessus de nous ? Ne portent-ils pas la tête haute comme des magots chinois ? N'as-tu pas remarqué, entre autres — ce n'est, il est vrai, qu'une bagatelle, mais on voit percer dans les bagatelles le bout de l'oreille des choses importantes — n'as-tu pas remarqué qu'ils affectent d'avoir oublié ton nom et que jamais ils ne le prononcent ? Ne te disent-ils pas toujours : mon ami ? Voulez-vous, mon ami ? Comprenez-vous, mon ami ? Il n'est pas besoin d'une oreille de Syracuse pour saisir ce langage : ce sont les airs protecteurs de ces Messieurs. Peut-être n'as-tu pas fait la moindre attention à tout cela ?

— Pardon, Verelm, j'en ai été frappé plus d'une fois, et tu viens d'exprimer mes pensées les plus intimes. Aussi me suis-je proposé de ne plus les traiter somptueusement. Je suis plus riche que la plupart d'entre eux et plus élégant que pas un; mes ancêtres ont plus de caveaux que ceux de plusieurs comtes ensemble, et cependant ces derniers ont l'air de me tenir à une distance énorme. Dans ces moments-là, le vin que je bois avec eux a pour moi l'aigreur du fiel. Mais que ferais-tu à ma place ?

(La suite au prochain numéro).

— On parle beaucoup dans le monde militaire, d'une nouvelle poudre de guerre dite poudre blanche dont un ancien capitaine d'artillerie prussien offre de vendre le secret au gouvernement français. L'inventeur n'emploie ni salpêtre, ni charbon, ni soufre qui, par leur mélange, constituent la poudre usitée en France, sur les champs de bataille et à la chasse. La poudre blanche est supérieure à la poudre de guerre ordinaire, notamment pour le service des armées rayées, elle ne laisse aucune trace dans le canon et sa force de projection dépasse celle de la poudre actuelle.

— M. Berryer. — L'illustre orateur a adressé la lettre suivante à l'un de ses amis :
« Je reçois avec un vrai plaisir vos compliments de bonne année, je vous en remercie sincèrement ; gardez-moi quelque peu de cette bienveillante affection qui, à mon âge, encourage à vivre. Les richesses du cœur sont les seules qui attachent encore à la vie celui qui commence aujourd'hui sa soixante-dix-neuvième année, dites moi bien que vous me conserverez toutes celles qui me rivent à vous. »

« Berryer. »

« Paris 4 janvier 1868.

— Bourse. — Le marché financier est satisfaisant. On se rassure de plus en plus sur la politique extérieure.

La rente gagne 15 centime, l'emprunt italien 42 c. 1/2, le Foncier 7,50, le Mobilier 1,25. La Banque de France perd 2,50, le comptoir d'Escompte 1,25.

Toujours même stagnation sur le marché de fer. A peine faut-il constater quelques fluctuations. L'Orléans gagne 1,25, le Lyon 3,75 les Charentes 2,50. Le Midi perd 1,25.

La Bourse ferme en hausse sensible.

Pour extrait A. Laytou.

Bulletin Agricole

Mentionnons en tête de ce Bulletin la solennité qui a eu lieu dimanche dernier, 5 janvier, au palais des Tuileries : il s'agit de la distribution des récompenses de l'Exposition universelle de 1867, décernées aux exposants des classes de l'agriculture et de l'horticulture et des autres classes pour lesquelles les opérations du jury devaient, aux termes du règlement, se prolonger pendant toute la durée de l'Exposition.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails déjà bien connus de cette même solennité. Mais ce que nous croyons devoir constater, pour notre compte, c'est que l'agriculture française et les branches industrielles qui se rattachent à son développement ont eu une large part dans les récompenses et distinctions décernées en 1867 à l'agriculture par un jury où toutes les nations se trouvaient représentées. Le souvenir de cette grande lutte des forces productives comparées du sol se perpétuera parmi les générations ; elles se rediront les noms des vainqueurs. Le foyer du cultivateur a sa légende comme le camp, et les noms des Decrombecque, des Schattenmann, des Fievet, des Hary, des Champoussin, des Kergolay, des Tisserand, des Marion, des Benoist d'Azy, des Lavour et de tant d'autres modestes et infatigables champions du progrès agricole défieront longtemps les conversations de nos paysans pendant les soirées d'hiver. « Ils étaient, répétera-t-on, de cette grande rencontre où les Empereurs et les Rois s'estimèrent heureux de partager avec les simples fermiers ou ingénieurs mécaniciens les palmes décernées aux hommes utiles du 19^e siècle. »

Revenons maintenant à notre compte-rendu hebdomadaire et disons tout d'abord que de nouveaux et importants achats de blé viennent d'être faits en Croatie pour compte français. Quinze navires appartenant à la Compagnie du crédit mobilier autrichien ont été frétés pour le transport de cette masse considérable de céréales. « Dans ce moment, ajoute la Nouvelle presse libre de Vienne, l'embarquement est impossible ; mais comme on ne peut pas demander aux administrations de chemins de fer au-delà de ce que leurs moyens permettent d'effectuer, on veut, en France, se précautionner contre toute éventualité. »

Quant à la physionomie des marchés, elle accuse, en ce moment, une tendance rétrograde qui, dès hier, allait s'accroissant sur les marchés du samedi par une baisse de 50 c. à 1 fr. par sac de blé. Cette circonstance est l'indice d'un mouvement analogue sur les farines qui ont déjà fléchi pendant la semaine qui finit. Nous engageons de nouveaux cultivateurs à ne pas trop ajourner la vente des blés qu'ils ont encore dans leurs greniers.

T. GRAINSON.

Bulletin Financier

Le marché a montré, pendant toute cette semaine une fermeté remarquable et, malgré les efforts des baissiers pour peser sur les cours, c'est la hausse qui a prévalu. Aussi est-il aisé de prévoir que si rien ne vient entraver les dispositions favorables de nos spéculateurs, la bourse va entrer dans une période de transition qui, sans être encore une ère de reprise, mettra fin cependant à la crise pénible que la spéculation traverse depuis si longtemps. Pour peu, en effet, que les bruits pacifiques qui nous viennent de tous les points de l'horizon, notamment de Russie, d'Italie et de Prusse, pour peu, disons-nous, que ces bruits se confirment, il faudra s'attendre à un revirement complet dans les idées de nos spéculateurs, revirement qui, sans doute, ne s'opérera pas sans difficulté, ni sans secousse, mais qui n'en sera que plus durable. On remarque du reste déjà que les baissiers prennent leurs mesures de précaution et que les achats de primes qui commencent sur une assez grande échelle en augmentent l'écart.

Le Trésor vient de conclure avec la Banque de France un arrangement en vertu duquel cet établissement lui fournira 50 millions contre dépôt de bons du Trésor, et moyennant l'intérêt de 2%. La nouvelle de cet arrangement, en faisant croire à un ajournement plus ou moins indéfini de l'emprunt, n'a pas été étrangère à la bonne tenue de la Bourse. La rente a monté cette semaine de 68. 12 1/2 à 68. 97 1/2. L'italien à 42. 37 1/2 a regagné 77 1/2 centimes sur son coupon.

Les obligations mexicaines qui avaient atteint 140 fr. sont revenues à 135.

Les valeurs de crédit sont très fermes et en hausse sur les cours du samedi précédent. Les valeurs du mobilier ont peu varié et ne donnent lieu qu'à des affaires de plus en plus restreintes.

Les chemins français, dont les recettes se soutiennent fort bien en dépit de la saison, sont tous en hausse. Le Lyon gagne 8 fr. 75 à 878,75, l'Orléans 7,50 à 870, le Nord 25 détaché 40 fr. à 1152,50, le midi (20 fr. détaché) 6 fr. 25 à 536,25.

Les autrichiens (42 50 détaché) ont regagné 5 fr. à 501,25. Les Lombards ont baissé de 3,75 à 341,25.

Pour extrait A. Laytou.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	POIRS.
16	Jeudi.	s. Marcel.	Frayssinet-le-Gelat Frayssac Martel.
17	Vendr.	s. Gêtulph év.	Vayrac.
18	Samed.	Chaire de s. P.	Beauregard, St-Caprais, Thémines, Lamothe-Fénelon.

P. Q. le 3, à 4 h. 12 du matin.
 P. L. le 9, à 11 h. 2 du soir.
 D. Q. le 16, à 5 h. 13 du soir.
 N. L. le 24, à 7 h. 28 du soir.

Par décret rendu sur la proposition du Ministre de l'Intérieur, les fonctions de vice-président du conseil de Préfecture, instituées par l'article 4 de la loi du 21 juin 1865, ont été confiées, pour l'année 1868, aux conseillers de Préfecture dont les noms suivent :

- Lot. — M. Munin-Bourdin ;
- Lot-et-Garonne. — M. Pouydebat ;
- Tarn-et-Garonne. — M. Leuret.

Conseil Général.

Suite de la séance.

Monuments historiques. — Tour du pape Jean XXII.
— Le Conseil général, consulté sur la convenance qu'il y aurait à faire l'abandon de la tour du pape Jean XXII à la ville de Cahors qui offre de prendre définitivement à sa charge l'entretien de ce monument, si le département consent à lui en conférer la propriété, décide, conformément à la proposition qui lui en est faite par la commission des finances, que le département conservera la propriété de cette tour et vote une somme de 537 fr. 50 c. qui sera affectée aux réparations faites ou à faire pour la conservation de ce monument historique. Cette somme sera prise sur le crédit inscrit à l'article 1^{er} du sous-chapitre 16, qui peut être diminué sans inconvénient. En prenant cette décision, le Conseil général prie M. le Préfet de faire le plus tôt possible toutes les diligences nécessaires pour faire cesser les usurpations qui peuvent avoir été commises sur cet édifice, et d'examiner la question de savoir s'il ne serait pas convenable d'affecter cette tour à la conservation des objets d'antiquité qui se trouvent encore en grand nombre dans le département et qui disparaissent chaque jour, faute d'un local convenable pour les recevoir.

M. le Préfet s'empresse de faire connaître au Conseil que ses soins tout particuliers se sont portés sur cette question et que les objets, propriété du département, ayant une valeur historique avaient été, il y a peu de jours, retirés des lieux où ils pouvaient être détériorés et placés provisoirement en lieu sûr pour leur conservation.

Bâtiments départementaux. — Procès avec M. de Bessonies. — En 1862, le Conseil général pria M. le Préfet de faire les démarches nécessaires pour obtenir de M. le baron de Bessonies, ancien sous-Préfet de Figeac, la restitution des sommes affectées aux réparations de la sous-préfecture de Figeac qu'il avait détournées de leur destination, ainsi que du mobilier qui avait disparu de cet hôtel pendant qu'il était en fonctions. Pour se conformer à cette décision, M. le Préfet s'est mis en mesure d'exercer des poursuites contre M. de Bessonies, et a sollicité du Conseil d'Etat l'autorisation qui lui était nécessaire pour actionner ce fonctionnaire devant les tribunaux, mais cette autorisation lui a été refusée ainsi que cela résulte d'un décret impérial, en date du 12 janvier dernier, qu'il a communiqué au Conseil.

La commission des finances, après avoir pris connaissance de ce décret, fait observer qu'il n'y est nullement question du chef relatif à la disparition du mobilier, et qu'il y a lieu de persister dans la demande faite, tant en 1862 que dans les années suivantes, et elle propose, en conséquence, de prier M. le Préfet de faire encore les démarches nécessaires pour qu'il soit rendu justice au département à ce sujet.

Un membre combat cette proposition qu'il trouve bien rigoureuse à l'égard d'un ancien fonctionnaire dont la bonne foi et l'honorabilité ont été plusieurs fois reconnues ; d'après lui, d'ailleurs, les nouvelles poursuites que propose la commission ne pourraient avoir de résultat, car il croit se rappeler que dans les différentes discussions auxquelles cette affaire a donné lieu, il fut reconnu qu'aucune responsabilité ne pouvait peser sur M. de Bessonies à l'occasion de la disparition de ce mobilier, la livraison en ayant été faite sans qu'elle ait été précédée d'un inventaire et d'un recouvrement-réguliers.

M. le Préfet prend aussi la parole et expose que, mandataire du Conseil pour poursuivre les résolutions qui pourront être prises par ce dernier, il croit devoir faire observer à l'assemblée que ces résolutions, en cas de poursuite à l'entente pourraient être utilement combattues par l'argument que le Conseil, par l'approbation ultérieure des comptes, semble avoir ratifié les opérations aujourd'hui en litige.

La commission persiste dans ses propositions qui sont adoptées par le Conseil.

Budget. — Sous-chapitre V. — Un membre de la commission des finances soumet au Conseil le sous-chapitre 5 des chemins vicinaux et propose de voter toutes les allocations qui s'y trouvent, à l'exception d'une somme de 1,000 fr. destinée à une subvention à la caisse des retraites ; il dit que la commission avait pris connaissance de la situation de cette caisse et qu'elle avait reconnu qu'elle pouvait fonctionner avec ses propres ressources, et sans qu'il fût nécessaire de lui accorder l'allocation demandée.

M. le Préfet rappelle, en peu de mots, les observations qu'il a présentées dans la séance du 28 août, au sujet de la caisse des retraites. Il expose, en outre, que si le Conseil n'a pas jugé à propos de doter cette caisse, il ne pourrait entrer dans sa pensée de l'amourdir, en retirant une allocation inscrite depuis longues années à son budget ; il fait observer, d'ailleurs, que, d'un moment à l'autre, plusieurs participants peuvent demander la liquidation de leur retraite et qu'alors la pensée du conseil de venir en aide à cette dernière pourrait être contrariée par une proposition d'inscription d'un crédit plus considérable. Il est répondu que les intentions du Conseil sont de venir en aide à ladite caisse, selon la gravité de ses besoins, en temps opportun. M. le Préfet croit devoir prendre acte de l'expression de ces bonnes dispositions.

Le Conseil général adopte les propositions de la commission et décide que l'allocation qui est inscrite à l'article 5 du sous-chapitre 5 sera supprimée.

Le même rapporteur propose, au nom de la commission des travaux publics, de porter à l'article 2 du sous-chapitre 5, relatif aux chemins vicinaux, toutes les ressources disponibles de ce chapitre. Cette proposition provoque une discussion à la suite de laquelle le Conseil général décide que ces ressources seront divisées entre tous les cantons du département et réparties entre toutes les communes de chaque canton, au prorata des sacrifices qu'elles s'imposent, et que si une seule commune fait des sacrifices, elle aura droit à la somme attribuée au canton ; il décide, en outre, que dans le cas où il arriverait que dans un canton aucune commune ne fit des sacrifices, la subvention sera divisée par M. le Préfet entre les communes les plus pauvres et les plus nécessiteuses, dans la mesure de leurs besoins, de manière à ce qu'elle soit mise à profit dans l'année. Il est encore décidé que les communes dont les offres seront faites avant le 1^{er} juillet prochain seront seules admises à participer au bénéfice de la subvention.

(La suite au prochain numéro.)

Un décret du 28 décembre 1867, porte que le costume officiel des conducteurs principaux des Ponts et Chaussées auxquels sera conféré le titre de sous-ingénieurs, sera le même que celui des élèves ingénieurs.

Pour les pauvres !

C'est avec ces mots bien plus éloquents que de longues phrases, qu'une jeune dame, dont tout le monde admire la richesse du cœur, — accompagnée de Mme la Supérieure des Sœurs de la Miséricorde, de MM. le doyen du Chapitre et du médecin de la mendicité, — se présente dans les maisons de la ville et plaide la cause des malheureux qui souffrent du froid et de la faim, en ces temps rigoureux.

Pour les pauvres ! et chacun verse dans l'aumône le plus qu'il peut ; car, qui promet au riche d'aujourd'hui qu'il ne subira pas demain toutes les tortures de la misère !...

Qu'on imite donc cette louable initiative. Que des chantiers s'ouvrent pour les ouvriers sans travail ; que des boulangeries économiques se créent ; que par tous les moyens enfin, on écarte la misère : on excite la bienfaisance. — Partout des concerts en faveur des pauvres sont organisés ; que ne rions-nous et ne chantons-nous aussi à Cahors, si nos ris et nos chants doivent sécher des pleurs.

LOUIS LAYTOU.

On a commencé lundi la démolition des ruines du pont Notre-Dame. La municipalité ne saurait à cet égard être accusée de vandalisme, ces vieux débris n'offrant rien de remarquable au point de vue de l'art. On ne peut qu'approuver cette détermination qui fournit du travail à un certain nombre d'ouvriers.

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos compatriotes M. Alexandre Lacassagne, élève de l'Ecole Impériale de Strasbourg,

interne à l'hôpital civil, lauréat de la faculté, prix de médecine au Concours de 1866, vient, à la suite d'une thèse : *Effets Psychologiques du chloroforme*, brillamment soutenue, devant la faculté de Strasbourg, d'obtenir le grade de docteur en médecine.

On nous écrit de la Capelle-Marival :

Monsieur le Rédacteur, Dernièrement vous avez annoncé à vos lecteurs qu'un vol considérable de marchandises avait été commis au préjudice de M. Cadiergues marchand drapier à Lacapelle-Marival. Vous pouvez leur apprendre aujourd'hui l'arrestation des voleurs. Ils suivaient tranquillement leur route avec deux grosses voitures chargées de toute la famille, neuf personnes, et des marchandises volées, lorsque arrivés dans la Creuse ils ont été arrêtés par la Gendarmerie au lieu de Fétotin.

Monsieur Lambert Commissaire de Police à Lacapelle-Marival mérite d'être signalé parmi ceux qui se sont donnés le plus de mouvement dans la recherche des malfaiteurs. Guidé par de vagues soupçons, cet intelligent fonctionnaire su avec une rare perspicacité arriver à la découverte des auteurs de ce vol audacieux. Du reste M. le Commissaire Lambert n'en est pas à son coup d'essai et bien des faits du genre de celui que nous signalons pourraient être relevés dans l'exercice de ses fonctions.

Non content d'avoir fait arrêter les voleurs, M. Lambert n'a pas hésité à se rendre dans la Creuse pour interroger lui-même P. Il est parvenu à faire avouer à ce dernier qu'il était l'auteur d'un autre vol commis à Thiviers (Dordogne), dans le mois de Novembre dernier. Voilà donc par le zèle et l'intelligence de M. le Commissaire de Police de Lacapelle, une famille d'honorables commerçants relevée de leur perte et maintenue dans son bien-être, tandis qu'une famille de voleurs trop longtemps impunie va subir le juste châtimement de ses méfaits.

H. C.

On nous écrit de Rocamadour :

Samedi dernier, vers huit heures du matin, un bien triste événement a plongé une famille dans le deuil et répandu la consternation dans le village de Lavitalie, commune de Rocamadour. Le sieur Maury (Pierre), âgé de 55 ans, honnête père de famille, s'étant rendu le matin à une de ses petites granges, éloignée de 3 ou 400 mètres de toute maison d'habitation, y aurait mis le feu par imprudence et aurait été asphyxié par les flammes, en voulant sauver quelques fagots de chanvre. Les personnes accourues au secours n'ont pu retirer le cadavre du sieur Maury, qu'à moitié carbonisé.

L'emploi des billets de 200 fr., papier jaune, ayant été reconnu, par le haut et le petit commerce, d'une utilité secondaire, par suite de l'émission des billets de 100 et de 50 fr., qui les remplacent avantageusement, la Banque de France en a décidé le retrait ; mais en vue d'éviter le moindre trouble dans les relations commerciales en fixant l'époque à laquelle ils cesseront d'avoir cours, elle en opère la suppression graduellement.

A mesure que les billets de 200 fr. rentrent à la Banque, le numéro d'ordre est inscrit sur un registre spécial ; ensuite on procède à leur destruction en les brûlant en présence du régent de la Banque. De même on retire de la circulation les billets usés ou déchirés.

La cour impériale de Paris vient de rendre la décision suivante :

« Lorsqu'un voyageur fait enregistrer, dans un chemin de fer, une malle qui l'accompagne, l'administration de ce chemin de fer ne peut supposer que l'objet qui lui est confié n'est pas ce qu'on entend ordinairement par les bagages d'un voyageur, mais un colis contenant des objets précieux et d'une valeur considérable. »

« La compagnie, ne peut, en cas de perte, être déclarée responsable, dans une proportion qu'elle n'a pu prévoir, pour un transport spécial qu'elle n'a point connu et dont elle n'a point reçu le prix. »

CHEMINS VICINAUX

Construction d'un Pont suspendu SUR LA RIVIÈRE DU LOT, A TOUZAC.

Adjudication

fixée au 10 février 1868

Le lundi 10 février prochain, à deux heures après midi, il sera procédé à Cahors, par le Préfet du Lot, en Conseil de Préfecture et en présence de M. l'Agent-Voyer en chef du département, à l'adjudication, par voie de soumission cachetée, des travaux à exécuter pour l'établissement d'un Pont suspendu sur la rivière du Lot, à Touzac.

Le cahier des charges de l'entreprise avec les modifications nouvelles, et le tarif des droits à percevoir, ainsi que les plans des lieux, sont déposés au Bureau d'administration générale de la Préfecture, où l'on pourra en prendre con-

naissance, sans déplacement, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Demain jeudi : *Les Idées de M^{me} Aubray*, comédie en 4 actes. — *Les Vivacités du capitaine Tic*, comédie en 3 actes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances.*
- Janvier.
- 11 Thècle (Catherine-Eugénie), naturel, rue Fondue haute.
 - 42 Planacassagne (Marie), rue St-Laurent.
 - 42 Théron (Marie), rue de Soubirou.
 - 14 Bouscas (Claire), rue Mascoutou.
 - 14 Besse (Honorine-Lucie), rue Pellegry.
- Décès.*
- 9 Pradal (Pierre), 3 jours, à St Henri.
 - 10 Conduché (Jean), ex employé d'Octroi, 67 ans, rue de la Préfecture.
 - 41 Bris (François), Jardinier, 68 ans, rue du Pal
 - 42 Guilhou (Marie), Jardinière, 51 ans, faubourg Cabessut.
 - 44 Delpech (Antoinette), 70 ans, faubourg Cabessut.
 - 44 Aboulène (Marie), 68 ans, rue Impériale.
 - 14 Tréhet (Marie-Françoise), religieuse, 77 ans, boulevard Nord.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 12 Janvier 1868.

33 versements dont 7 nouveaux 4,283 »»
 80 remboursements dont 9 pour solde 40,764 02 »»
 Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris : l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucine, n° 19, à Paris. 2

Variétés

LE VESUVE

Qui pourrait oublier le Vésuve après l'avoir une fois contemplé ! Je le revois encore l'hiver, avec ses rides profondes marquées par la neige ; je le revois, l'été, d'un gris de souris aux premiers rayons du matin ; puis au soleil couchant,

baigné dans une délicieuse atmosphère d'améthyste ; et le soir, avec une plaie rouge et brûlante au flanc comme la blessure d'un nouveau Prométhée où fouillerait le bec de l'éternel vautour.

C'était la crevasse béante par où se faisait jour la lave en fusion constante au fond de ce gigantesque creuset. Le plus souvent, le travail du volcan se borne ainsi à une sorte de suppuration lente et inoffensive : mais par moments aussi, une sérieuse éruption se déclare. Alors les pierres énormes et les flots de cendre pleuvent par les bouches subitement ouvertes dans la croûte minée du Vésuve. La lave bouillante gonfle et s'élève dans l'entonnoir de ces nouveaux cratères, et, dépassant le bord, se répand dans la campagne en un ruisseau de feu. Avez-vous vu la fonte en fusion ? Tel ce ruisseau s'écoule, lent, terrible, dévorant ; il se décharge dans les ravins en cascades lumineuses, les comble et reprend sa course avec un crépitement sinistre, en roulant des éclairs dans ses ondes. A son approche, la terre frémit, les plantes se séchent ; lui, poursuit son cours majestueux et impitoyable, surmontant ou renversant tous les obstacles, allumant en un instant les arbres comme autant de torches pour éclairer sa route.

Après six ans d'un repos factice, voici que le volcan se réveille encore une fois aujourd'hui. J'ignore quels sinistres nous réserve cette éruption pour le moment concentrée dans des parages inhabités ; mais je pense qu'à tout hasard le lecteur ne sera pas fâché d'avoir une idée de la configuration du Vésuve et de ses principaux aspects.

Et tout d'abord, en voyant une image du Vésuve, soit dessinée, soit photographiée, vous avez pu, remarquant son double sommet, croire à l'existence de deux cratères supérieurs. Ceci demande une explication.

Autrefois, le volcan, présentant la figure d'un seul cône, offrait une masse beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, tant en hauteur qu'en largeur ; mais, par l'effet d'un évidement intérieur, sa bouche, de plus en plus écornée par le temps, s'ouvrit à la fin démesurée ; et un second cône surgit au centre de la cavité formée par l'ancien, qui fit au nouveau venu comme une enveloppe circulaire.

Vous voyez d'ici mon Vésuve ressemblant à un pain de sucre dans un cornet évasé, ou, si vous aimez mieux, à une glace à la vanille au milieu d'un plaisir. Imaginez qu'un jour la moitié du vieux cône miné s'effondre dans la mer, et vous aurez la figure du Vésuve actuel, descendant d'une part en pente douce vers le golfe, tandis qu'une montagne à pic le ceint à demi du nord-ouest au sud-est.

C'est la faite de cette montagne, tout à fait inoffensive qui figure au Vésuve un second som-

met. On la nomme la *Somma*.

Le ravin en forme de fer à cheval qui sépare la Somma du cône, et dont les scories et les cendres élèvent peu à peu le niveau, pourrait bien à la longue être entièrement comblé, ce qui rendrait au volcan son aspect primitif. Vers l'est, ce ravin porte le nom de *Canale dell' Arena*, tandis qu'il est désigné à l'ouest par celui d'*Atrio del Cavallo*.

Des couches de laves superposées joignent l'Atrio del Cavallo au faite d'un mamelon détaché de la Somma, le *Canteroni*, sur lequel s'élève un ermitage.

La face occidentale du Vésuve est celle qui regarde Naples. Son cône a de mille à onze cents mètres d'élévation. Sur une circonférence d'une quarantaine de kilomètres, à sa base, s'élève comme un blanc chapellet de villes et de villages.

Ce côté, vers les plaines de Nola, de l'est à l'ouest : *Ultajano*, *Somma*, *San-Anastasia*, *Pollena*, *Massa* ; et en continuant le long de la côte, de l'ouest au sud-est : *Portici*, *Résina*, *Torre del Greco*, *Torre dell' Annunziata*, *Bosco-Reale*. C'est au-dessus de ce dernier village, non loin du lieu témoin de la précédente éruption, que la lave s'est de nouveau fait jour.

Voulez-vous me permettre de vous servir de guide dans une rapide ascension au Vésuve ?

Nous partons le soir de Résina ou de Torre del Greco pour nous trouver au sommet du cône un peu avant le lever du soleil. Rien de plus fertile et de plus charmant que les premières rampes de la montagne. Le volcan est tout à la fois la terreur et la providence des environs. Où il ne sème pas la tristesse et la solitude, il crée des paradis. Tel lieu, jadis aride, doit maintenant à ses cendres sa végétation merveilleuse. Etonnez-vous après cela de voir les indigènes y demeurer quand même et revenir insouciant à l'endroit d'où le volcan les a chassés précédemment !

Torre del Greco, neuf fois ensevelie, s'est relevée neuf fois de ses ruines. On voit encore dans le village le campanile de sa dernière église engloutie qui sort la tête hors de terre pour servir de contre-fort à l'église nouvelle.

Paul PARFAIT.
(La suite au prochain numéro.)

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE.

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement et par conséquent prédisposées aux influences épidémiques, trouveront dans le RACAHOUT de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convales-

cents et aux enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans les Pharmacies.

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE

ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE.
 Traitement nouveau. — Brochure de 134 pages. 7^e édition, par le Docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste, au D^r JULES BOYER, 174, boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, libraire, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.
 Etude de M^e AYZAC, avoué à Gourdon.
 Mandes en séparation de biens des époux : Antoinette Lacombe et Pierre Planchou, — Madelaine Tourriol et Jacques Claret. — Julie Salinié et Armand Lafond, — résultant d'exploits d'huissiers en date du 24 décembre et 19 décembre 1867.
 (Extrait du *Gourdonnais*, 31 décembre.)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e BÉTILLE, avoué à Figeac.
 Par exploit de Lafon, huissier, en date du 7 janvier, Marianne Doumazane, sans profession, a porté devant le tribunal de Figeac une demande en séparation de biens contre Pierre Bonnet son mari.

Etude de M^e DUSSEY, avoué à Figeac.
 Un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, le 18 décembre 1867 a prononcé la séparation de corps entre Marie Pradines et Jean Lespine, mariés.
 (Extrait du *Mémorial de Figeac* du 9 janvier 1868.)

Le plan Parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe, de Ste-Eulalie à Livernon a été déposé le 14 Janvier à la Mairie de Bringués, ou il restera pendant huit jours à la disposition des intéressés.

Etude de M^e E. VIVAL, avoué à Figeac.
 D'un jugement du Tribunal de Figeac, en date du 8 Janvier 1868, il résulte que Marie Bessière a été déclarée séparée de biens d'avec son Mari Jean Puiquié.
 (Extrait de l'*Echo du Quercy*, du 11 Janvier.)

Les souscripteurs au *Journal du Lot*, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

AVIS. — M. MONSOU, filateur à Cahors, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Draps et Nouveautés pour la saison d'hiver. Ces Marchandises provenant de la fabrication de M. TRUBERT, son gendre, manufacturier, à Louviers (Eure), seront livrées au prix de fabrique.

Les Magasins sont situés près le pont Louis-Philippe.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Posté aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

MAISON GREIL

Cahors, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Epreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

1868

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT

ÉDITÉ PAR A. LAYTON



EN VENTE, A CAHORS, Chez MM. Calmette, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet. A FIGEAC, M. Delbos. A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEERTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi ; Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE

UN ÉTUDE D'AVOUE

Près le Tribunal de 1^{re} Instance de Gourdon (Lot).

S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.

A LOUER

1^o UN APPARTEMENT AU 2^o ÉTAGE

2^o UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILHOU